

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 05 MARS 2026**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2 ^{ème} Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	3 ^{ème} Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	4 ^{ème} Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère	X		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère	X		
Armand GRAIS	Conseiller	X		
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : Mme DELOUETTE Dominique

1 – Approbation du procès-verbal du 03/02/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 03/02/2026.

2 - Approbation du règlement de l'Ilot de Fraicheur

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la tranquillité publique en élaborant des mesures appropriées ;

Considérant que pour favoriser un bon usage de l'Ilot de Fraicheur, il est nécessaire de réglementer les conditions d'accès et d'utilisation des équipements mis à la disposition du public et des usagers ;

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le règlement présenté.

3 - Aide à l'achat de vélo à assistance électrique

Considérant le budget alloué pour une somme de 1 500 € pour 2026, au compte 65748.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer à chaque foyer fiscal sarnacien, résidant à titre principal et éligible au dispositif une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'achat d'un VAE classique, de 150 € pour l'achat d'un VAE cargo, pliant ou adapté.

Le montant de la subvention ne pourra dépasser 25% du prix du VAE.

4 - Crèche : règlement intérieur et jours de fermeture 2026-2027

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Vu la présentation du règlement intérieur de la crèche La Souris Verte,
Considérant qu'il est également nécessaire de fixer les dates de fermeture de la maison de la petite enfance « La Souris Verte » de Cernay-lès-Reims, propose les périodes suivantes :

- Pont : 07 mai 2027
- Fermeture toute la journée du jeudi 24 décembre 2026
- fermetures annuelles du jeudi 28 au 31 décembre 2026 et du 02 au 23 août 2027. Ouverture le mardi 24 août à 7 H30.
- Journée pédagogique de rentrée, le lundi 23 août 2027
- fermetures des vendredi après-midi à partir de 13h00 : les vendredis 16 octobre 2026, 18 décembre 2026, 19 février 2027, 16 avril 2027 et 2 juillet 2027 (Veilles des vacances scolaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur
- approuve les jours de fermeture tels que définis ci-dessus pour l'année 2026 -2027.

5 – Budget Principal : Reprise anticipée du résultat 2025

Pour des raisons techniques, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pu être présenté avant la date du vote du budget primitif.

Il est rappelé que le CFU de l'exercice doit être présenté et voté au plus tard le 30 juin de l'année suivante devant l'assemblée délibérante.

L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

La procédure consiste à constater le résultat de clôture de l'exercice 2025 du budget et de statuer sur la prévision d'affectation de ce dernier dans le budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de donner acte de la présentation faite des comptes de la commune, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	1 648 938.63 €	1 923 837.48 €	274 898.85 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			673 249.58 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			948 148.43 €
Section d'investissement	Réalisations de l'année	449 599.53 €	531 364.28 €	81 764.75 €

	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			- 331 145.62 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			- 249 380.87 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				- 249 380.87 €

- d'arrêter les résultats provisoires tels que résumés ci-dessus.

6 – Budget Principal : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, le résultat anticipé qui fait apparaître :

Reports : Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 331 145.62 € Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 673 249.58 €
Soldes d'exécution : Un solde d'exécution (Déficit INV-001) de la section d'investissement de 81 764.75 € Un solde d'exécution (Excédent FONCT- 002) de la section de fonctionnement de 274 898.85 €
Restes à Réaliser : 0
Besoin net de la section d'investissement : Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 249 380.87 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 249 380.87 €
Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 698 767.56 €

7 – Budget annexe Restaurant : Vote du compte financier unique (CFU)

Vu le Compte Financier Unique (CFU), transmis par la DDFIP.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des résultats de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	1 071.00 €	27 124.92 €	26 053.92 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			49 666.74 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			75 720.66 €
Section d'investissement	Réalisations de l'année	0 €	0 €	2 888.68 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			0 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			- 2 888.68
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				- 2 888.68 €

8 – Budget annexe Restaurant : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

<p>Reports :</p> <p>Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0 €</p> <p>Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 49 666.74 €</p>
<p>Soldes d'exécution :</p> <p>Un solde d'exécution (Déficit INV-001) de la section d'investissement de : - 2 888.68 €</p> <p>Un solde d'exécution (Excédent FONCT- 002) de la section de fonctionnement de : 26 053.92 €</p>
<p>Restes à Réaliser : 0</p>
<p>Besoin net de la section d'investissement :</p> <p>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 888.68 €</p>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 888.68 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 72 831.98 €

9 – Taux d'imposition 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 30.51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8.16 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 8.88 %

10 – Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les montants de subventions ci-dessous
- de charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

ORGANISMES	PROPOSITION 2026	VOTE 2026
Article 6574		
ADMR	1 000,00	1 000,00
C.A.C.	1 200,00	1 500,00
AS CERNAY BERRU LAVANNES (foot)	4 500,00	4 500,00
PREVENTION ROUTIERE	600,00	300,00
CLUB ECUREUIL	30 000,00	20 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000,00	2 000,00
MAS PAPILLONS BLANCS	400,00	400,00
STAGE FOOTBALL	300,00	300,00
APF FRANCE HANDICAP	200,00	200,00
TELETHON	200,00	200,00
SECOURS POPULAIRE	200,00	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00	200,00

BETHENY SPORTS EVENEMENT	0,00	500,00
VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE	1 000,00	1 500,00
RESERVE	1 000,00	10 000,00
TOTAL	42 800,00	42 800,00
CCAS : Article 657362	12 000,00	12 000,00

11 - Budget Primitif 2026 Budget annexe Restaurant

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget annexe Restaurant de la Commune pour l'année 2026 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 100 231.98 €

Pour la section d'investissement : 9 888.68 €

- de charger Monsieur le Maire de faire exécuter le budget primitif du budget annexe pour 2026.

12 - Budget primitif 2026 Budget Principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet du Budget Primitif du budget principal de la Commune pour l'année 2026 arrêté en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement : 2 505 557.56 €

Pour la section d'investissement : 1 591 068.60 €

- de charger Monsieur le Maire de faire exécuter le budget primitif du budget principal de la Commune pour 2026.

La secrétaire
Dominique DELOUETTE

Le Maire,
Jérôme Gaudin

